Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20261029-CCAS_D20260901-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers : En Exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10 Date de convocation : 18 septembre 2026	Séance du **24 septembre 2026** à vingt heures trente, les membres de la commission administrative du Centre d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Présidente. **Présents :** Anne APPRIOUAL, Christelle BARACHET, Christophe BOUIC, Odile GIRARD, Catherine LE BORGNE, Daniel LENAFF, Vanessa BELLEC, Brigitte BODENES, Béatrice JAOUEN **Pouvoirs** : Marine PRIGENT à Vanessa BELLEC **Absents excusés** : Elisabeth LOUEDOC Mme Vanessa BELLEC a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-09-01

OBJET : Subventions aux associations 2026

Madame la Présidente présente les différentes demandes de subvention parvenues en mairie et sollicitées pour 2026 :

Il est proposé l'attribution d'une subvention aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée pour 2026
Les Amis d'Alexis	100 €
ADMR (Bénévoles)	50 €
DON du Sang	100 €
An Avel Vor - santé mentale	50 €
Enfance et partage	50 €
Alcool Assistance Prévention - Accompagnement	50 €
Bibliothèque Sonore du Finistère	50 €
Entraide plus Iroise	100 €
Les P'tits bouts + Ateliers	50 €
Solidarité Paysans	50 €
France ADOT 29 - Don d'organes et tissus humains	50 €
Rêves de Clown	50 €
TOTAL	750 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

- approuvent les propositions présentées ci-dessus pour 2026.

Ces crédits sont inscrits au budget du CCAS 2026 au chapitre 65, article 65748.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que devant

La Présidente,
Anne APPRIOUAL